



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## licences

Question écrite n° 15412

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réussite en licence. Il désire connaître ses intentions afin d'améliorer la situation existante.

### Texte de la réponse

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche fait de la rénovation des études de licence une des priorités de son action. Il est en effet indispensable de rendre ces formations plus attractives, de faire de ce cycle un cursus de référence et de réussite et d'en rendre le diplôme pleinement qualifiant, tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion professionnelle. A ce titre, le plan pluriannuel pour la réussite en licence a été engagé en décembre 2007. Conformément au cahier des charges de l'offre de formation pour le cycle licence, il prévoit le développement de l'orientation active, une meilleure prise en compte de la diversité des publics accueillis grâce au renforcement de l'encadrement pédagogique ainsi qu'une spécialisation progressive dans les études afin d'éviter des choix trop précoces et faciliter la réorientation. A côté des enseignements de savoirs fondamentaux qui constituent le coeur de toute licence, les connaissances et compétences à finalité professionnelle seront par ailleurs développées. Pour soutenir ces actions 730 millions d'euros seront mobilisés jusqu'en 2012. Dès 2008, 25,8 millions d'euros sont consacrés à la rénovation de la licence et 4,6 millions d'euros au déploiement de l'orientation active. Cette dotation sera abondée au cours des prochains exercices afin d'assurer la montée en charge du plan au bénéfice des étudiants de seconde puis de troisième année du cursus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15412

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 29 janvier 2008, page 683

**Réponse publiée le :** 18 mars 2008, page 2366